



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12 novembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle de la politique scolaire conduite par la commune de Villefontaine entre 2019 et 2024, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes. Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières sur la qualité de l'accueil des élèves en école primaire.

En effet, si l'éducation nationale est responsable des équipes pédagogiques qu'elle recrute et forme, ainsi que des personnels accompagnant les élèves en situation de handicap, la commune, quant à elle, assure l'entretien des bâtiments scolaires et la restauration. Elle est également responsable des personnels municipaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et de ceux chargés des activités périscolaires.

[Consulter le rapport](#)

À la rentrée scolaire 2024, 2 208 élèves étaient inscrits dans les 10 écoles communales, dont huit regroupaient des classes maternelles et élémentaires. L'évolution de cet effectif (- 9 % en trois ans) reflète, en l'accentuant, la baisse de la démographie scolaire du département de l'Isère ou de la France métropolitaine. Le rééquilibrage entre les écoles densément peuplées et celles en déprise est rendu particulièrement complexe par l'exigence de proximité pour les familles et par la préservation d'un environnement scolaire à taille humaine pour les élèves. Villefontaine n'use qu'avec parcimonie d'un ajustement de la sectorisation et privilégie, le cas échéant, l'autorisation de dérogations pour répartir les inscriptions.

Dans son ensemble et malgré la récente rénovation d'une école, l'immobilier scolaire hérité de l'agglomération nouvelle reste composé d'un grand nombre de sites, à la fois vastes et en état de vétusté avancé. La performance énergétique de la plupart des bâtiments ne correspond plus au niveau attendu aujourd'hui et génère des charges de fonctionnement élevées pour atteindre un confort thermique approprié. La commune, dotée d'un document-guide de référence, qu'il lui appartient d'actualiser, doit désormais s'astreindre sans retard à une remise à niveau de ce parc, en fonction de ses capacités financières et opérationnelles et au regard des évolutions démographiques.

Avec d'autres partenaires locaux, la commune est partie prenante d'une Cité éducative en faveur de la réussite scolaire pour les écoles de son territoire situées en réseau d'éducation prioritaire. Les formes alternatives de soutien proposées aux autres écoles demeurent modestes et n'ont pas encore reçu un déploiement complet. L'ensemble de l'offre reste encore mal évalué, à l'image du projet éducatif de territoire présentant les intentions politiques municipales en la matière. L'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap reste un défi quotidien pour la commune. Elle implique fortement le personnel enseignant et les agents communaux, sans que ces derniers ne disposent d'un savoir-faire spécialisé pour la prise en charge de tels besoins particuliers.

La restauration scolaire est conforme aux standards attendus.

À défaut d'une information analytique présentant explicitement ces éléments, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'école et à son prolongement périscolaire ont été reconstituées par la chambre. Selon cette approche, elles s'élevaient en 2023 à 6,22 M€, soit près de 30 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune. En 2023, le coût de fonctionnement atteignait 2,57 M€ pour les écoles maternelles et 3,65 M€ pour les écoles élémentaires. Villefontaine consacrait en 2023 une dépense nette moyenne de 2 196 € par élève, en évolution de + 7 % en trois ans.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

 [@crc_ara](https://twitter.com/crc_ara)